

**30ème réunion Plénière du Comité Consultatif de la Convention 108**  
**15 octobre 2013 à 9h30**  
**Agora - Salle G02**

**Ouverture par M. Philippe Boillat, Directeur Général**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

C'est un plaisir d'être parmi vous aujourd'hui pour l'ouverture de la réunion annuelle de votre Comité consultatif. Près d'un an nous sépare de votre dernière réunion plénière : 11 mois au cours desquels de nombreux développements ont eu lieu.

Tout d'abord les propositions de **modernisation de la Convention 108** que vous avez adoptées l'année passée ont été transmises au Comité des Ministres début juillet. Le Conseil de l'Europe a pris note des travaux accomplis par votre Comité et a décidé d'établir un comité intergouvernemental ad hoc chargé de finaliser les travaux de modernisation de la Convention et de préparer le projet de protocole d'amendement.

Ce comité se réunira pour la 1<sup>ère</sup> fois du 12 au 14 novembre. Le Secrétariat de votre Comité vous communiquera de plus amples informations sur ce point pendant votre réunion. Je me limiterai ici à souligner la volonté d'ouvrir ces travaux à des Etats non-membres du Conseil de l'Europe, ainsi que la nécessité d'articuler ces travaux avec ceux en cours au sein de l'Union européenne.

M. le Président,

L'actualité 'protection des données' a été extrêmement riche ces derniers mois et nous avons bien évidemment tous en tête les révélations faites début juin relatives aux mesures de surveillance de masse, et leurs implications en termes de droit au respect de la vie privée et de droit à la protection des données.

J'imagine que ces préoccupations constitueront sans doute la toile de fond tout au long de votre réunion. Permettez-moi de revenir brièvement sur deux actions concrètes du Conseil de l'Europe qui sont en lien avec cette problématique. La première : l'adoption par le Comité des Ministres le 11 juin d'une Déclaration sur les risques présentés par le suivi numérique et les autres technologies de surveillance pour les droits fondamentaux.

Cette Déclaration fait état de l'augmentation de la propension d'interférences dans le droit au respect de la vie privée en raison du développement rapide de la technologie. La Déclaration attire notamment l'attention des Etats membres sur les risques que présentent les technologies de suivi numérique et les autres technologies de surveillance pour les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit.

La seconde action relève du Comité de la Convention sur la cybercriminalité qui travaille à l'amélioration de la situation relative à l'accès transfrontière aux données. Il est en effet de la responsabilité du Conseil de l'Europe de s'assurer que le cadre légal de ces opérations respecte l'Etat de droit et les droits de l'homme, plus particulièrement le droit au respect de la vie privée.

Mesdames et Messieurs, vous le savez, garantir la sécurité nationale est une obligation qui incombe à tous nos Etats.

La CEDH et la jurisprudence de la Cour précisent toutefois que la défense de la sécurité nationale ne peut se faire que dans un cadre précis. Ainsi le droit au respect de la vie privée ne peut être limité par un Etat que lorsque cette limitation est prévue par une loi claire et accessible et qu'une telle ingérence constitue une mesure nécessaire dans une société démocratique, en d'autres termes, qu'elle soit proportionnée au but légitime poursuivi, à savoir, pour reprendre la formulation de la Cour, qu'elle réponde à un besoin social impérieux.

La modernisation de la Convention 108 d'une part, et les travaux menés par le Comité de la Convention sur la cybercriminalité d'autre part, devraient être des éléments clefs pour améliorer la protection des personnes au regard des mesures de surveillance généralisées. J'espère que cette opportunité sera saisie par nos Etats, et que cette voie pragmatique sera privilégiée car il s'agit d'une approche réaliste à court terme. Tout instrument juridiquement contraignant sur le plan universel, bien que souhaitable, paraît en effet peu réaliste dans un avenir prévisible.

M. le Président,

Un autre point marquant est intervenu depuis votre dernière réunion : l'adhésion à la Convention, et donc l'entrée au sein de votre Comité, **de nouveaux Etats parties** : l'Uruguay tout d'abord, qui a su se placer comme à l'avant-garde des pays surfant sur la

vague digitale. L'Uruguay a décidé d'accorder une protection forte aux personnes au regard du traitement de leurs données personnelles, permettant de lier le système national aux cadres législatifs européens, qu'il s'agisse de celui de l'Union européenne ou de celui du Conseil de l'Europe. Le Royaume du Maroc a lui aussi décidé de suivre cette voie et procède actuellement aux étapes internes nécessaires à l'adhésion, qui je l'espère aboutira prochainement. Enfin, je salue la participation de la Fédération de Russie, 46<sup>ème</sup> Etat à devenir partie à la Convention 108. Je souhaite une bienvenue toute particulière à la délégation russe.

Permettez-moi enfin, M. le Président, de mentionner les prochains évènements majeurs qui sont d'intérêt pour vos travaux :

- La Conférence sur le Cyber-espace (Séoul, 17-18 octobre) à laquelle participera la Division de la Cybercriminalité de ma Direction générale ;
- Le Forum sur la gouvernance de l'Internet (Indonésie, 22-25 octobre), qui réunira toutes les parties prenantes de cette gouvernance autour des questions clé de cyber sécurité, liberté d'expression et droit au respect de la vie privée. Le détail des activités organisées par le Secrétariat à l'occasion de ce forum vous sera présenté ultérieurement ;
- La Conférence des Ministres du Conseil de l'Europe responsables des médias et de la société de l'information sur le thème « liberté d'expression et démocratie à l'âge numérique - Opportunités, droits et responsabilités » (Belgrade, 7-8 novembre). Les Ministres responsables des médias discuteront notamment des droits des utilisateurs d'internet, du droit à l'oubli, mais également de la question de la surveillance ;
- Le Forum Mondial de la Démocratie (Strasbourg, 27-29 novembre) au cours duquel seront débattues les questions de démocratie participative et les nouveaux moyens de faire participer les citoyens à la gouvernance, grâce aux applications de la toile et des médias sociaux par exemple. Le Forum permettra également de traiter des initiatives publiques ouvertes, souvent qualifiées de gouvernement électronique, parlement électronique ou démocratie participative (2.0) ;

- Enfin, le Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI) tiendra sa réunion Plénière (Strasbourg, 4-6 décembre) au cours de laquelle vos travaux seront présentés et les dossiers sur les droits des utilisateurs d'internet ou encore la circulation transfrontière d'Internet et la liberté d'Internet seront discutés.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une excellente réunion, à laquelle je ne pourrai malheureusement participer plus longuement, mais dont je ne doute pas qu'elle sera fructueuse et vous permettra de venir au terme d'un ordre du jour très varié, et visiblement chargé.